

HBA - Union Athlétique de Châteaubourg

www.uachateaubourg.fr



Marche Nordique - ADHESION SAISON 2020-2021

Contacts : Jacques DURAND

Président UAC

jacques.durand@uachateaubourg.fr

Adhésion valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal..... Ville

Tél..... E-mail.....

Sexe : M F Date de naissance.....

J'ai pris connaissance les licences Athlé Compétition ou Athlé Running comportent une assurance couvrant ma pratique sportive au sein du club.

Fait à..... Le.....

Signature :

Autorisation pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e)..... père, mère ou tuteur, autorise mon enfant..... à adhérer à l'UAC.

Fait à..... Le Signature :

TARIF 2020 / 2021

Licence Athlé Compétition 100 €

Licence Athlé Running : 79 €

N° de licence FFA :

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'UAC

CERTIFICAT MEDICAL : INFORMATION FFA IMPORTANTE

Première licence ou adhésion simple : fournir un certificat médical de moins de six mois, comportant la mention de non contre-indication à la pratique de la marche nordique y compris en compétition. Conservez une copie du certificat.

Renouvellement de licence : si le dernier certificat fourni date de moins de 3 ans : remplir le document Cerfa ci-joint. Sinon, même règle que pour une première licence.

ATTENTION : Les personnes ne présentant pas de certificat médical, en dehors des séances de découverte, ne pourront participer aux séances mises en place par l'UAC.

Inscription à retourner à l'UAC : Dossier complet (bulletin d'adhésion dûment rempli, certificat médical et règlement) à remettre aux encadrants ou à déposer dans la boîte aux lettres du local, en indiquant votre nom et la section sur l'enveloppe. Votre appartenance à l'UAC sera prise en compte après remise du dossier.

Deux séances de découverte vous sont proposées avant l'adhésion définitive.

Attention, ces séances ne sont pas couvertes par l'assurance liée à la licence.

Ces 2 séances auront lieu le lundi 7 septembre et le lundi 14 septembre, puis une dernière en octobre

Séances encadrées : le lundi à 18h45 et le jeudi à 14h00 au stade St Melaine, le jeudi à 18h55 au Prieuré.

Séance sans encadrement : le dimanche matin, les niveaux, les horaires et lieux de rendez-vous seront spécifiés sur le site.

Droit à l'image : Sans refus écrit de l'adhérent, le club pourra utiliser des photos réalisées au sein de l'activité sportive pour promouvoir ses activités à travers les différents moyens de communication utilisés.